



## SAINT-RIQUIER AUTREMENT

Association enregistrée sous le n° W80100889  
le 27 août 2020 auprès de la Préfecture de la Somme  
Siège : 38, rue de l'Hôpital 80135 SAINT-RIQUIER

### Compte-rendu des élus de « Saint-Riquier Autrement » du Conseil municipal du 13 février 2023

**Présents :** J. FARCY, V. LECOMTE, D. BALAVOINE, S. DUHEN, P. BUTEUX, M. CAGNARD, C. DAMAGNEZ, L. JOSSE, J. MARTIN, AM. BECHET, L. NIVELLE, Y. MONIN, M-L. SAVREUX, L. BALESDENT, H. LEVE  
**Secrétaire de séance :** L. BALESDENT

Monsieur le maire indique que les portes de la salle des fêtes ont été changées.  
Que deux tables qui avaient été signalées cassées ont été réparées.  
Le fils de Monsieur DELEU ouvre une brocante à l'ancien cabinet vétérinaire.

Ordre du jour :

#### 1- Désignation du secrétaire de séance :

Laurence BALESDENT est nommée.

Adopté à l'unanimité

#### 2- Approbation du PV de la séance précédente :

Monsieur le maire demande l'approbation du PV du conseil municipal du 29 novembre 2022.  
**Madame LECOMTE (SRA)** demande la parole afin de faire une déclaration :

#### **Déclaration des élus SRA au conseil municipal du 13 février 2023**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

Par la présente déclaration les élus de notre liste souhaitent que le droit qui régit les conseils municipaux soit respecté.

Ainsi nous ne pouvons voter l'adoption du compte rendu du conseil municipal du 29 novembre 2022 dans sa rédaction actuelle pour les raisons suivantes :

- Lors de la séance du 29 novembre, la secrétaire de séance n'a pas été désignée par le conseil comme l'y oblige l'article L2121-15 du Code Général des collectivités Territoriales.

(Ce que dit le CGCT : Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.)

- Une délibération est présentée comme ayant été adoptée par le conseil municipal, il s'agit du point relatif à la modernisation de l'éclairage public rue Notre Dame. Ce point n'a pas été débattu ni voté. D'ailleurs il ne figure pas à l'ordre du jour de la convocation du conseil du 29 novembre dernier et n'a pas été ajouté à l'ordre du jour comme l'ont été la tarification d'occupation du domaine public et la convention AVEMA.

Pour que nous puissions voter l'adoption du procès-verbal comme étant sincère, il faut retirer :

1. Le nom qui figure comme "secrétaire de séance"
2. Toute mention relative à la modernisation de l'éclairage public rue Notre Dame.

Nous vous suggérons d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil, si ses membres le souhaitent, ce point relatif à la modernisation de l'éclairage public rue Notre Dame afin que la délibération qui s'y rapporte soit adoptée en toute légalité.

Enfin, nous invitons monsieur le maire à appliquer les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-7 à L2121-28 relatifs au fonctionnement légal d'un conseil municipal.

Nous vous remettons le texte de la présente intervention pour insertion in extenso au procès-verbal du présent conseil.

Nous vous remercions de votre attention.

Suite à cette intervention, plusieurs réactions de la part des membres du Conseil.

- ☞ Monsieur FARCY demande de façon virulente si les élus non issus de la liste majoritaire font partie de Saint-Riquier ;
- ☞ Monsieur le maire d'indiquer qu'il fallait que cette délibération soit prise, sinon les subventions n'auraient pas été accordées concernant l'éclairage public, qu'il fallait en faire la demande avant le 31 décembre il indique que la délibération relative à l'éclairage public restera ainsi, qu'il ne reviendrait pas dessus ;
- ☞ Monsieur le Maire précisant : « Vous êtes de bons fonctionnaires, c'est comme cela que la France n'avance pas » ;
- ☞ Mme CAGNARD s'exclame en précisant « C'est dommage quand même » ;
- ☞ **Monsieur BALAVOINE (SRA)** de répondre qu'il y a un cadre légal à respecter ;
- ☞ Monsieur BUTEUX interrompt l'échange en s'adressant à Monsieur BALAVOINE « tu vas te taire, laisse-la parler » ;
- ☞ **Monsieur BALAVOINE (SRA)** de répondre « dit donc calme toi Pierre »
- ☞ Monsieur le Maire ajoute : « *on dira que je l'ai présenté comme ça, rien ne sera changé dans l'adoption* ».
- ☞ **Les élus de SRA** indiquent qu'ils souhaitent que les règles qui régissent le Conseil municipal soient respectées. Ces derniers indiquant que justement il y a toujours un cadre et qu'il faut s'y conformer, d'autant plus que c'est de l'argent public dont il s'agit.

Monsieur le Maire met l'adoption du PV au vote :  
2 contre (V. LECOMTE et D. BALAVOINE – SRA) 13 pour.

Explication du vote « contre » des élus de SRA : le PV doit être sincère et fidèle au déroulement des réunions de conseil.

### 3- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement :

Monsieur le maire indique devoir reporter le quart des dépenses relatives aux travaux de l'abbatiale.  
**Madame LECOMTE (SRA)** demande sur quel chapitre seront inscrites ces dépenses.  
Monsieur MONIN de répondre sur les travaux investissement.

Adopté à l'unanimité

### 4- Beffroi - étude de diagnostic de l'état sanitaire :

Monsieur le maire indique avoir eu un entretien avec les Bâtiments de France afin de trouver quelqu'un d'autre afin d'établir le diagnostic relatif à l'état sanitaire du beffroi, les tarifs de cette dernière étant trop chers.

La personne sera Monsieur BRASSART des bâtiments de France pour l'étude de diagnostic, rapport et phasage.

Le coût est de **11 300 € HT, 13 560 € TTC.**

La Région finance à hauteur de 30%

La DRAC finance à hauteur de 50% au moment de la réalisation des travaux ; il n'y aura pas d'argent avant 2025.

Adopté à l'unanimité

### 5- Autorisation de recrutement d'agent contractuel de remplacement :

Monsieur le maire rappelle que Monsieur Alexandre LEMAIRE est en arrêt depuis quatre mois. Il y a un besoin de main d'œuvre pour cet été et qu'il faut donc recruter un agent contractuel, ce qui permet de casser le contrat à tout moment.

Adopté à l'unanimité

### 6- Assermentation de Monsieur CHIVOT:

L'assermentation est rendue nécessaire du fait de l'absence de Monsieur LEMAIRE.

Adopté à l'unanimité

### 7- Vacation funéraire Monsieur CHIVOT Romain + Monsieur le maire :

Les vacations funéraires seront attribuées à Monsieur CHIVOT et non plus à Monsieur LEMAIRE.

**Monsieur Daniel BALAVOINE (SRA)** demande si c'est toujours 25€.

Monsieur le maire de confirmer.

Adopté à l'unanimité

#### **8- Augmentation du montant des bons d'alimentation 100€ et chauffage 150€ :**

Monsieur le maire propose d'augmenter les bons d'alimentation et de chauffage, le bureau social n'ayant pas beaucoup fonctionné sur l'année 2022.

**Madame LECOMTE (SRA)** demande à combien étaient ces bons précédemment.

Monsieur le maire de répondre 70 € pour l'alimentation et 100 € pour le chauffage.

**Madame LECOMTE (SRA)** demande s'il y a des critères pour en bénéficier et quels sont-ils.

Monsieur le maire de répondre qu'il ne faut pas être imposable et qu'un rapport d'une assistante sociale est nécessaire.

Monsieur NIVELLE demande s'il y a beaucoup de demandes.

Monsieur le maire d'indiquer que non et que 2 000 € ont été attribués l'année dernière.

Adopté à l'unanimité

#### **9- Remboursement frais hébergement des agents et élus en formation :**

Monsieur le maire indique que la plupart des formations des agents se situent à Lille. Lorsqu'une formation débute à 8h30 le matin, il est difficile de ne pas y être la veille, ce qui engendre des remboursements de frais d'hébergement et de frais kilométriques aux agents.

**Madame LECOMTE (SRA)** demande si les formations ont lieu au CNFPT (NDLR : CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale) et si les barèmes sont appliqués.

Monsieur le maire de confirmer.

Adopté à l'unanimité

#### **10- Questions diverses :**

- **Madame SAVREUX** demande ce qu'il en est du démantèlement des cabanons situés à la sortie de Saint-Riquier en direction de Neufmoulin. Monsieur le maire d'indiquer que cela était réglé. Madame SAVREUX demande où sont partis les gens qui y habitaient. Monsieur le maire de répondre, dans un logement à Abbeville, précisant que le principal était qu'ils soient partis. Il indique devoir rencontrer le notaire afin que cette parcelle soit vendue, mais il rencontre des difficultés pour rencontrer le notaire.
- **Monsieur BALAVOINE (SRA)** indique qu'il y a toujours autant de déjections canines sur la Place. Il ajoute, photo à l'appui, qu'il ne s'agit pas toujours des chiens, les déjections étant entourées de papier. Monsieur le maire d'indiquer qu'il lui est déjà arrivé de visionner des gens déféquer derrière les containers. Madame CAGNARD ajoute que les employés nettoient le vendredi mais que lorsqu'elle se rend sur la place le samedi matin, il y a de nouveau des déjections autour du gros arbre près des commerçants. Monsieur le maire indique qu'il faudrait contacter la gendarmerie pour qu'elle passe plus régulièrement. Monsieur NIVELLE indique qu'il faudrait mettre des caméras sur la Place. Monsieur Monin lui demande où les installer.
- **Madame CAGNARD** indique qu'il y a des travaux devant chez elle, du côté de Monsieur COURONNEL. Monsieur le maire indique qu'il a fait une demande pour remettre en état les pavés à ses frais devant chez lui car cela relève normalement du domaine public.
- **Madame CAGNARD** indique que certains centulois n'ont toujours pas de poubelles. Monsieur FARCY indique que les sacs noirs ne sont plus ramassés depuis le 1<sup>er</sup> février, mais qu'il y a un loupé niveau communication car les livrets de la Communauté de Communes du Ponthieu

Marquenterre (CCPM) ont été livrés tardivement. Il ajoute que si des gens n'ont toujours pas de poubelles, il faut le signaler en mairie. Madame MARTIN indique qu'il faudrait un double container pour le Centre culturel.

- **Madame LECOMTE (SRA)** demande à ce que les passages piétons soient repeints. Elle ajoute que la demande avait déjà été faite lors du conseil municipal du mois de septembre 2022.

- **Monsieur le maire** indique avoir rendez-vous le 2 mars au sujet des travaux de la RD 925. La route sera refaite de la traverse jusqu'au centre du village.

Madame MARTIN : précise qu'il y a deux phases

1ere phase 2023 : du centre du village à la sortie direction Abbeville

2<sup>ème</sup> phase 2024 : du centre du village à la sortie direction Neuville

- **Madame SAVREUX** demande pourquoi il y a des travaux sur la traverse entre la rue verte et la rue Notre dame. Monsieur le maire d'indiquer que c'était pour les chevaux.

- **Monsieur le maire** indique que les travaux (RD 925) se feront en deux fois, comme cela est prévu. La route sera fermée. **Madame LECOMTE (SRA)** demande si elle sera fermée ou s'il y aura une circulation alternée.

Monsieur le Maire : de répondre qu'il attend la réunion du 2 mars à 14h pour avoir plus de précisions.

Il indique qu'à un moment donné la route sera coupée dans les deux sens de circulation.

- **Madame CAGNARD** demande comment vont faire les tracteurs et les camions.
- Monsieur le maire ajoute qu'une caméra a été passée dans le sol (réseau d'assainissement) et qu'il est dans l'attente des résultats.

- **Monsieur le maire** indique qu'une pétition circule dans le village concernant le trafic des camions. Madame CAGNARD s'interroge sur cette augmentation en précisant qu'elle ne trouve pas qu'il y ait une augmentation du trafic routier. **Madame LECOMTE (SRA)** indique qu'il y a effectivement une augmentation des camions et des tracteurs dans le village, que cela est sûrement dû au trafic relatif au méthaniseur.

- **Monsieur le maire** indique avoir fait poser un panneau interdisant la circulation aux plus de 3T5 rue de la Ferté, ainsi qu'avoir pris un arrêté, mais que certains y passent toujours.

Monsieur le Maire d'ajouter : nous savons très bien que les travaux ne se feront pas demain.

- **Monsieur FARCY** ajoute que la commune a eu la consigne d'y interdire l'accès du fait de la fragilisation du pont, mais que le budget des travaux n'a pas été prévu par la CCPM et qu'une cinquantaine de ponts sont concernés dans la communauté de communes.

Clôture de séance à 18 h 33.

Etabli par vos élus de la liste « Saint-Riquier Autrement » :

- Valérie LECOMTE et Daniel BALAVOINE
- Publié le 19 février 2023